



*Procès-verbal*  
*Le jeudi, 21 octobre 1999 - n° 53*

*10 heures*

**Président : M. Jean-Pierre Charbonneau**

---

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.  
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

## **TABLE DES MATIÈRES**

La séance est ouverte à 10 h 03.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption*

Mme Goupil, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 5, Loi concernant l'harmonisation au Code civil des lois publiques, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 5 est adopté.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 38, Loi modifiant le Code civil relativement à la publication de certains droits au moyen d'avis.

Après débat, le rapport est adopté.

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 31, Loi modifiant le Code de procédure civile.

Après débat, le rapport est adopté.

*Adoption du principe*

Mme Goupil, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 54, Loi modifiant la Loi sur les substituts du procureur général, soit maintenant adopté.

**21 octobre 1999**

---

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 54 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 54 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

*Adoption*

Mme Lemieux, ministre du Travail, propose que le projet de loi n° 50, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives concernant le travail des enfants, soit adopté.

Au cours du débat, Mme Lemieux, propose que le projet de loi n° 50 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude d'amendements qu'elle indique.

La motion est adoptée.

Sur la motion de Mme Lemieux, ministre du Travail, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

\_\_\_\_\_

Les amendements de Mme Lemieux au projet de loi n° 50 sont étudiés et adoptés en commission plénière.

\_\_\_\_\_

Le projet de loi n° 50, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 50 est adopté.

\_\_\_\_\_

À 11 h 35, du consentement de l'Assemblée, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

21 octobre 1999

---

La séance reprend à 14 h 02.

---

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Présentation de projets de loi

Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 74 Loi concernant le mandat des administrateurs de certains établissements publics de santé et de services sociaux.

La motion est adoptée.

---

M. Bégin, ministre de l'Environnement, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 73 Loi visant la préservation des ressources en eau.

La motion est adoptée.

---

M. Bergman (D'Arcy-McGee) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 198 Loi proclamant le Jour commémoratif de l'Holocauste-Yom Hashoah au Québec.

La motion est adoptée.

21 octobre 1999

---

**Dépôts de documents**

Mme Marois, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel du Centre régional de santé et services sociaux de la Baie James, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 594-19991021)

Le rapport annuel, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999, d'examen des plaintes de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière.

(Dépôt n° 595-19991021)

---

M. Chevrette, ministre des Transports et ministre responsable de la Faune et des Parcs, dépose :

Le rapport annuel de la Fondation de la Faune du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 596-19991021)

---

M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel du Bureau du coroner, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1998.

(Dépôt n° 597-19991021)

---

Mme Goupil, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel de l'Office des professions du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 598-19991021)

Le rapport annuel de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

**21 octobre 1999**

---

(Dépôt n° 599-19991021)

Les rapports annuels des corporations professionnelles suivantes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999 :

- l'Ordre des comptables agréés du Québec (Dépôt n° 600-19991021)
- l'Ordre des comptables généraux licenciés (Dépôt n° 601-19991021)
- l'Ordre des dentistes (Dépôt n° 602-19991021)
- l'Ordre des pharmaciens (Dépôt n° 603-19991021)
- l'Ordre professionnel des technologistes médicaux (Dépôt n° 604-19991021)
- l'Ordre des traducteurs et interprètes agréés (Dépôt n° 605-19991021)

\_\_\_\_\_

M. Boisclair, ministre de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport annuel du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 606-19991021)

\_\_\_\_\_

M. Brassard, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite de M. Williams (Nelligan) concernant le pourcentage de distribution des gains de Loto-Québec aux personnes mineures. Question n° 14, *Feuilleton et préavis* du 19 octobre 1999.

(Dépôt n° 607-19991021)

### **Dépôts de rapports de commissions**

M. Vallières (Richmond), à titre de président, dépose les rapports de la Commission de l'aménagement du territoire qui :

- le 24 août 1999, a étudié en détail le projet de loi :

**21 octobre 1999**

---

n° 55 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal. Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 608-19991021)

— le 13 octobre 1999, a procédé à l'exécution d'un mandat de surveillance d'organisme à l'égard de la Commission municipale du Québec, conformément à l'article 294 du Règlement.

(Dépôt n° 609-19991021)

— le 13 octobre 1999, a procédé à l'exécution d'un mandat de surveillance d'organisme à l'égard de la Commission de la capitale nationale du Québec, conformément à l'article 294 du Règlement.

(Dépôt n° 610-19991021)

### **Dépôt de pétitions**

M. Paradis (Brome-Missisquoi) dépose deux extraits de pétitions concernant les compressions budgétaires en éducation :

— du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 à 64 du Règlement, un premier extrait signé par 276 citoyens et citoyennes de la circonscription de Brome-Missisquoi.

(Dépôt n° 611-19991021)

— du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 et 63 du Règlement, un deuxième extrait signé par 623 citoyens et citoyennes de la circonscription de Brome-Missisquoi.

(Dépôt n° 612-19991021)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 à 64 du Règlement, M. Marsan (Robert-Baldwin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 26 étudiants de Compétence 2000, concernant les compressions budgétaires à Emploi-Québec.

(Dépôt n° 613-19991021)

---

**21 octobre 1999**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 à 64 du Règlement, M. Boulianne (Frontenac) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 750 étudiants et étudiantes de la circonscription de Frontenac, concernant la résolution du conflit touchant les activités parascolaires.

(Dépôt n° 614-19991021)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Loiselle (Saint-Henri-Sainte-Anne) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 11 juin 1999, adressée à Mme Manon Guité du Collectif plein de bon sens par M. Doris Boissonneault, agent d'aide au Centre local d'emploi de Bonaventure, concernant le programme d'insertion sociale.

(Dépôt n° 615-19991021)

Copie d'une lettre, en date du 7 octobre 1999, adressée à Mme Nicole Loiselle et à M. Pierre Marsan par la douzaine d'apprenants du Collectif plein de bon sens, concernant l'entente avec le Centre local d'emploi de Bonaventure.

(Dépôt n° 616-19991021)

### **Motions sans préavis**

Mme Beauchamp (Sauvé) propose :

QUE les membres de l'Assemblée nationale se joignent à moi afin de souligner la Semaine des bibliothèques publiques et rendre hommage à tous ceux et celles qui, partout au Québec, oeuvrent dans les bibliothèques publiques et contribuent à développer le goût et les habitudes de lecture chez les Québécoises et les Québécois.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

**21 octobre 1999**

---

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la troisième édition des Journées québécoises de la solidarité internationale, célébrées du 21 au 31 octobre 1999, et qu'elle réaffirme son engagement profond à promouvoir l'établissement de rapports égaux entre les femmes et les hommes de notre planète.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

Mme Bélanger (Mégantic-Compton), présente une motion concernant une consultation publique élargie sur la gestion et l'administration d'Emploi-Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur la réduction de l'impôt des particuliers;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur le document intitulé « Réforme du transport par taxi : pour des services de taxi de meilleure qualité ».

#### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

**21 octobre 1999**

---

M. Bissonnet, vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 29 octobre 1999, M. Williams (Nelligan) s'adressera à Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « L'inaction du gouvernement péquiste quant aux personnes handicapées ».

Puis il informe l'Assemblée qu'à la suite d'une entente entre les leaders le débat de fin de séance, demandé à la séance du 20 octobre 1999 pour aujourd'hui, concernant la question de Mme Loiselle (Saint-Henri-Sainte-Anne) à Mme Lemieux, ministre du Travail, sur les gâchis d'Emploi-Québec, est reporté à la fin de la séance du mardi 26 octobre 1999 et que ce débat ne sera pas comptabilisé aux fins de l'application de l'article 312 du Règlement.

---

## **AFFAIRES DU JOUR**

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption*

M. Landry, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 56, Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Whissell (Argenteuil) dépose :

Copie d'un communiqué, en date du 21 juin 1999, émis par Mme Lucie Papineau, whip adjointe du gouvernement et députée de Prévost à l'Assemblée nationale, titré : « L'opposition libérale saborde le dossier de la zone de commerce de Mirabel ».

(Dépôt n° 617-19991021)

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 56 est adopté.

21 octobre 1999

---

**Débats de fin de séance**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 308 du Règlement, l'Assemblée tient immédiatement un débat de fin de séance entre M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata) et Mme Lemieux, ministre responsable de l'Emploi, concernant les gâchis d'Emploi-Québec et ses conséquences sur les plus démunis.

---

À 16 h 32, sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mardi 26 octobre 1999, à 10 heures.

*Le président*

**JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**